

APLLO MAG'

AMIS, PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES DE LACANAU Océan



DOSSIER :

LE NOUVEAU
PLAN LOCAL D'URBANISME

**LUNDI 17 AVRIL 2107 à 9h :
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APLLO**



Journal d'information des Amis, Propriétaires et Locataires de Lacanau Océan (APLLO) - Association loi 1901

APLLO - BP N° 4 - 33680 Lacanau Océan / contact@aplo.fr - www.aplo.fr

Directeur de la publication : Alain Crombez

Comité de rédaction : Philippe Cessac, Alain Crombez, Nathalie Giré, Didier Souberbielle

Rédacteurs : administrateurs, adhérents.

Crédits photos : Shanti Thiru - Alain Crombez - Hélène Crombez - René Magnon

Les tribunes sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

Conception graphique : Alain Crombez

Imprimeur : Bioécoprint - Lacanau

n° ISSN : 2498-034X

S O M M A I R E

Édito.....	p. 3
ASSEMBLEE GENERALE 2017.....	p. 5
365	p. 6
Dossier : Plan Local d'Urbanisme.....	p. 9
Les Amis de l'Océan.....	p. 17
Les Amis européens de l'Océan.....	p. 20
Autour de l'Océan.....	p. 22

URGENCES :

SAMU : 15

POMPIERS : 18 ou 05 56 03 53 05

GENDARMERIE : 17 ou 05 56 03 21 53

POLICE MUNICIPALE : 05 57 17 11 17

CENTRE ANTI-POISON : 05 56 96 40 80

SERVICES :

MAIRIE LACANAU : 05 56 03 83 03

MAIRIE-ANNEXE LACANAU OCEAN

05 56 03 21 22 www.mairie-lacanau.fr

SANTÉ :

CABINET MEDICAL LACANAU OCEAN :

Dr CAMIADE : 05 56 03 21 20

Dr LAFITTE : 05 56 26 84 63

CABINET MEDICAL LACANAU :

Dr DANDURAND : 05 56 03 57 26

Dr VIGNES : 05 57 70 97 67

CABINET D'INFIRMIERES

LACANAU-OCEAN : 05 56 03 01 66

PHARMACIE DE L'OCEAN : 05 56 03 21 39

NOUVELLE ADRESSE : Av.A.Dumas

(parking du Foirail)

OFFICE DU TOURISME : 05 56 03 21 01

www.medococean.com

LA POSTE LACANAU OCEAN : 3631

ouverture : du lundi au vendredi : 9H-12H30

et 14H-16H30 ; le samedi : 9H-12H

EDF : 0810 33 30 33 - www.edf.fr

EAU : Lyonnaise des eaux : 09 77 40 11 17

www.lyonnaise-des-eaux.fr

ORDURES MENAGERES :

05 56 53 27 43 ou 0800 505 508

www.smicotom.fr

PERIODE HIVERNALE (semaine 36 à 26) :

- bacs vert et noir : à sortir dimanche soir ;

- bacs jaune et le verre : à sortir lundi soir.

(sinon : regardez ce qu'a sorti votre voisin !!!)

DECHETTERIE : 05 57 70 51 27

du mardi au samedi, 9H00 -12H00

et 13H30-17H20

MÉDIATHÈQUE :

LACANAU : 05 57 17 08 10

LACANAU-OCEAN (salle l'Escoure) :

05 56 03 17 26

CULTE :

culte catholique : 05 56 03 52 36

(Association paroissiale de Lacanau-Océan)

ADRESSES UTILES



Les Vignerons vous accueillent

14 route de Soulac - 33340 Gaillan en Médoc

GPS lat : 45,341981 long -0,980946

TEL 0556410312 FAX 0556410066

Premier producteur en Médoc.
Vente directe. Accueil par les vignerons
Visite du plus grand chai à barriques de
l'AOC Médoc - son et lumière - initiations
à la dégustation - randonnées commentées
Salle de réception : à louer, expositions.

Cave St-Roch - route de la cave -

33340 Queyrac

TEL 0556598336



Surrégime ou pas ?

Lors de notre dernière assemblée générale, quand nous avons présenté nos statuts rénovés, j'avais évoqué tous les changements que l'on pouvait s'attendre à appréhender dans les années à venir et la nécessité pour l'APLLO de s'adapter. Depuis, nous avons rédigé notre projet associatif : document plus concret, complément des statuts... en quelque sorte le «mode d'emploi» de cette adaptation. Le conseil d'administration n'a pas attendu bien longtemps pour être «mis sur le gril» car l'actualité de ces derniers mois ne nous a pas laissé souffler ! De front il a fallu accomplir plusieurs missions.

Le suivi de la nouvelle communauté de communes a engendré un numéro d'APLLO MAG' très apprécié bien au delà des limites de la commune et a permis de tisser des liens utiles à nos projets. Dans le même temps, il a fallu répondre aux attentes légitimes de nos adhérents sur le projet de PLU : permanences les samedis, lettres de saisine vers le commissaire enquêteur, accompagnement de certains collectifs... sans oublier les requêtes sur d'autres sujets, le fonctionnement courant, la préparation du présent journal et la construction du suivant. Permettez-moi donc de saluer ici le travail de nos administrateurs qui depuis Lacanau ou l'autre bout de la France ont permis que ça marche. Merci également à vous, les adhérents (et les futurs adhérents qui lisent ces lignes) de continuer à nous faire confiance. La hausse des effectifs est un message pour les bénévoles du CA à continuer leurs efforts. Merci également à nos annonceurs qui participent significativement à notre indépendance.

En espérant rencontrer le maximum d'entre vous tous, lundi 17 avril à 9h dans la salle l'Escoure !

Alain CROMBEZ



überfordert oder nicht ?

Bei unserer letzten Hauptversammlung, wo wir unsere überarbeitete Satzung vorgestellt haben, habe ich ja schon auf alle Neuerungen hingewiesen, die in den nächsten Jahren auf uns zukommen werden und auf die Notwendigkeit für APPLLO, sich diesen Veränderungen anzupassen.

In der Zwischenzeit haben wir unseren Verbundvorschlag verfasst: Präzisere Formulierung von Dokumenten, Ergänzung der Satzung... quasi eine Gebrauchsanleitung für diesen Prozess der Anpassung.

Der Vorstand stand ganz schön unter Druck, denn die ganzen Veränderungen der letzten Monate haben kaum Zeit zum Durchatmen gelassen. Alles musste gleichzeitig erledigt werden !

Unsere Anpassung an den neuen Gemeindeverbund hat zu einer Extraausgabe von APPLLO geführt, die über die Grenzen unserer Gemeinde hinaus sehr gut angekommen ist und sogar zu neuen Kontakten geführt hat, die für unser Projekt von Nutzen sind.

Gleichzeitig mussten die berechtigten Anliegen unserer Mitglieder bezüglich PLU bearbeitet werden.

Bereitschaftsdienste an Samstagen, Überweisungen an den Hauptermittler, Unterstützung von einigen Gruppen, nicht zu vergessen die Zuschriften zu anderen Themen, die tägliche allgemeine Arbeit, die Fertigstellung der jetzigen und die Vorbereitung der nächsten Ausgabe.

Erlauben Sie mir an dieser Stelle die Mitarbeiter zu grüßen, die von Lacanau oder auch aus ganz Frankreich dafür sorgen, dass alles läuft.

Gleichzeitig möchte ich Ihnen, unseren Mitgliedern (und den künftigen Mitgliedern, die diese Zeilen lesen) für ihr Vertrauen in uns danken.

Die erhöhten Mitgliederzahlen motivieren den ehrenamtlich tätigen Verwaltungsrat ihre Arbeit fortzusetzen.

Vielen Dank auch unseren Inserenten, die bedeutend zu unserer Unabhängigkeit beitragen!

Darauf hoffend so viele wie möglich von Ihnen am Mo, den 17. April um 9.00Uhr im Escure-Saal zu sehen !

Full speed or not ?

At the time of our last annual general assembly when we had presented our reformed statutes, I had mentioned all the changes we could expect to have to face in the years to come and the need for the A.P.L.L.O to adapt. Since then we have drawn up our associative plans : a more accurate document with additional information concerning the statutes... a kind of road map for this adaptation. The board was quickly mobilised as the current events of these last months didn't give us much breathing space. We've been dealing with several tasks simultaneously .

The follow up of the new district community generated an issue of the *APLLO Mag'* very much appreciated far beyond the limits of the district and allowed us to weave useful links for our plans.

At the same time we had to answer the legitimate expectations of our members concerning the PLU plans: people on duty on Saturdays, submission letters to the officer in charge of the investigations, accompaniment of some groups... not to forget the requests on other subjects, the everyday running, the preparation of this issue and of the following.

Let me congratulate here the work of our administrators who either from Lacanau or the other side of France enable things to run smoothly.

Thanks to you members (and future members who read these lines) for continuing to put your trust in us. The increase in number is an encouragement for the volunteers of the board to carry on their efforts.

Thanks too, to our advertisers who really allow us to be independant. Looking forward to seeing a large number of you on Monday 17th April at 9.00 am at the Escoure Hall.

...NOTRE ACTION...

Le projet associatif

Ce document vous a été communiqué au cours de l'automne par mail. Il figure désormais également sur notre site internet. Il constitue, avec les statuts rénovés de l'association, le socle sur lequel nous nous appuyons pour définir et conduire notre action.

Chacun des deux documents a son rôle : les statuts, déposés en sous-préfecture, ont un caractère plus officiel et plus formel. Le projet associatif, fait «à la main du conseil d'administration» les explique et les décline de manière plus concrète.

Un local associatif ?

Cette question a déjà été abordée par plusieurs associations de l'Océan. La commune s'est dotée, il y a plusieurs années sous le précédent mandat municipal, d'un bâtiment de qualité abritant, notamment, les activités d'associations canaulaises : le pôle de l'aiguillonne, à Lacanau Ville.

Cependant, le besoin demeure à l'Océan. Qu'il s'agisse de matériels à entreposer et dont on veut avoir l'accès rapidement,

de réunions à organiser sans avoir l'été (en raison des flux de circulation engorgés) ou l'hiver (dans le brouillard du soir) à subir la distance que l'on soit «tout petit», ado ou «moins jeune». Bien sûr, il ne s'agit pas de doubler le pôle de l'aiguillonne et tous les services qui lui sont rattachés.

Juste un toit pour les associations, un local...

... à proximité !

Les nouveaux arrivants...

Désormais, les nouveaux résidents de la commune sont accueillis deux fois par an par nos élus, au pôle de l'Aiguillonne.

Or une fois par an a lieu le forum des associations à quelques mètres de là, autour de la salle des fêtes et du gymnase, à une date différente.

Pourquoi ne pas réaliser cet

accueil une seule fois et le jour du forum afin que les nouveaux résidents de la commune puisse bénéficier de l'accueil de l'équipe municipale mais aussi découvrir le dynamisme associatif qui règne dans notre commune.

Ce pourrait être une solution efficace et économe.

Enfin, ce n'est qu'une idée !



CABIREAU IMMOBILIER

Une invitation à vivre autrement !

05 57 70 57 68

contact@cabireau-immobilier.com
cabireau-immobilier.com

2 Av. Maréchal des Logis Garnung
33680 Lacanau-Océan



OCEAN PROTECTION SERVICES

Systèmes de sécurité
Télésurveillance
Interventions

BONAKDAR-TEHRANI Farchad

1 Corniche Lac et Forêt
CARREYRE
33680 LACANAU • Tél. 05.56.03.58.03

AU PAIN CANAULAIS



05.56.03.51.46

Boulangerie Artisanale
Service de Livraison à Domicile

11 Av. de la Libération 33680 LACANAU

Entreprise Générale d'Electricité
électro-ménager - télé - antenne
photovoltaïque - climatisation

SARL JEANJEAN



14 avenue du Lac 33680 Lacanau tél./fax 05 56 03 52 37
jeanjean.sarl@orange.fr

CONSTRUCTION . RENOVATION

ELICECHE

Tél. 05 57 70 50 23
LACANAU



ALTERNATIF
COIFFURE MIXTE

12 rue Caupos - 33680 - Lacanau ville - 05 57 70 50 49
www.alternatif-coiffure.fr



CONCEPT PISCINES D'AQUITAINE
Créateur Piscinier
Garantie décennale

Michel COMPAIN

www.construction-piscine.com

Médaillé "Piscine de Bronze 2000 et SPA d'Argent 2004"

3, avenue des Clématites "Longarisse" - 33680 LACANAU - Tél./Fax 05 56 03 02 95 - Port. 06 08 31 02 15



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 AVRIL 2017

9h00 - salle L'Escoure

Cet avis tient lieu de convocation

PRESENCE OU POUVOIR

TRES IMPORTANT : Si vous ne pouvez être présents, nous vous prions de transmettre votre pouvoir (ci-joint), soit par internet à contact@aplo.fr, soit par courrier, soit à un autre adhérent afin que le quorum des présents ou représentés soit atteint.

COTISATIONS

Ne peuvent participer , ET VOTER, à cette Assemblée générale que les adhérents à jour de leur cotisation 2017. (Peuvent assister, les personnes invitées par le Conseil d'administration.)

C'est pourquoi nous demandons à ceux qui n'ont pas encore envoyé leur fiche d'adhésion et réglé leur adhésion 2017 de bien vouloir le faire AVANT l'Assemblée Générale, par chèque ou virement bancaire ou postal. (cela facilite le travail de la trésorière et du secrétaire)

Notre bureau d'accueil vous recevra à partir de 8H30 pour procéder au pointage et à la signature des listes de présence.

*Appel à candidatures

Si vous désirez participer avec nous à cette aventure que constitue la vie de l'APLLO, rejoignez-nous, soit au sein du conseil d'administration, en étant présent ou représenté, 4 à 6 fois par an, soit ponctuellement en nous envoyant articles, enquêtes, témoignages, photos ..à publier (ou non) dans notre revue ou sur notre site internet.

Pour postuler au Conseil d'Administration, merci d'envoyer un courrier de candidature au président, par courrier ou par mail).

ORDRE DU JOUR

09H00 : Assemblée générale ordinaire

- adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2016
- Vote des rapports moral et financier (ce dernier figurant ci-dessous).
- Elections du Conseil d'Administration : présentation des candidats puis vote.
- Informations sur l'actualité canaulaise et les actions entreprises.
- Intervention du président : « nous avons besoin de VOUS ».

11H00 : accueil des élus et invités (questions – réponses avec les élus)

12H30 : pot de l'amitié

LES COMPTES

NOMBRE D'ADHERENTS ET D'ANNONCEURS EN 2016			
Adhérents : 534		Annonces : 32	
Du 29/11/2016			
Exercice financier 2016			
Ressources		Affectations	
Cotisations adhérents	5 389,47	Assurances	389,30
Souscriptions annonceurs	1 400,00	Fournitures	433,39
Subvention A Nationale	3 000	Impression revues	3 151,88
Intérêts avoir Livret A	45,46	Presta (routage)	571,20
		Envoi revues (poste) + achats timbres	1 680,32
		Budget comm.	490,04
		Réceptions	389,04
		Frais financiers	51,00
		Location b. postale	82,80
		Entretien site	694,40
TOTAL	9 834,93	TOTAL	7 933,37
Solde : + 1901,56			
Bilan financier 2016			
		Avoir livret A	8 731,19
Solde de l'exercice 2016	1 901,56	Avoir CCP	624,37
Avoir au 01/01/2016	7 467,40	Caisse	13,40
Avoir au 31/12/2016	9 368,96	Avoir au 31/12/2016	9 368,96

**IMPRIMERIE
PANNEAUX PUB
CREATION GRAPHIQUE**

Sarl bioécoprint
ZA La meule /33680 LACANAU VILLE
contact@bioecoprint.fr
05 57 70 10 10

«C'est la particularité de Lacanau d'avoir deux bourgs...»

(Laurent Peyrondet, maire de Lacanau, allocution le samedi 9 janvier 2016, vœux de la municipalité aux Canaulais.)



Dans ce numéro, la rubrique **365** nous invite à découvrir des commerces et des services qui font de Lacanau Océan un bourg qui vit à l'année, bien après la ferveur touristique estivale. Cette fois, nous découvrons deux commerces bien différents mais qui, chacun d'eux dans son domaine, participe à la vie de notre *Bourg de l'Ouest* !

Lacanau Surf Designs

(par H-A M.)

APLLO : *Jérémy et Nicolas, qui êtes-vous ?*

Jérémy : Nous sommes deux jeunes artisans shapers. Il y a 3 ans, nous avons ouvert un atelier de fabrication et de réparation de *surboards* dans la zone artisanale du Huga. L'année dernière, nous avons créé notre magasin afin d'avoir un espace commercial dédié à nos planches et à notre vision du surf.

APLLO : *pourquoi Lacanau ?*

Jérémy : Parce qu'à Lacanau il y a tout pour vivre de notre passion. Une forte identité surf, une clientèle à l'année et bien sûr des vagues !

APLLO : *n'était-ce pas un peu audacieux pour une activité saisonnière ?*

Jérémy : Pas tant que cela ! Lacanau reste un haut lieu du surf en gironde et ce tout au long de l'année. Globalement notre activité

n'est pas liée au pic touristique du plein été, l'activité de fabrication surtout. Nous avons une clientèle de proximité qui tout au long de l'année commande des planches. Après restait à savoir si ouvrir un magasin textile haut de gamme à l'année pouvait fonctionner. Les premiers mois semblent nous donner raison.

APLLO : *ne souffrez-vous pas de ne pas être au bord de l'océan et à côté d'une station service ?*

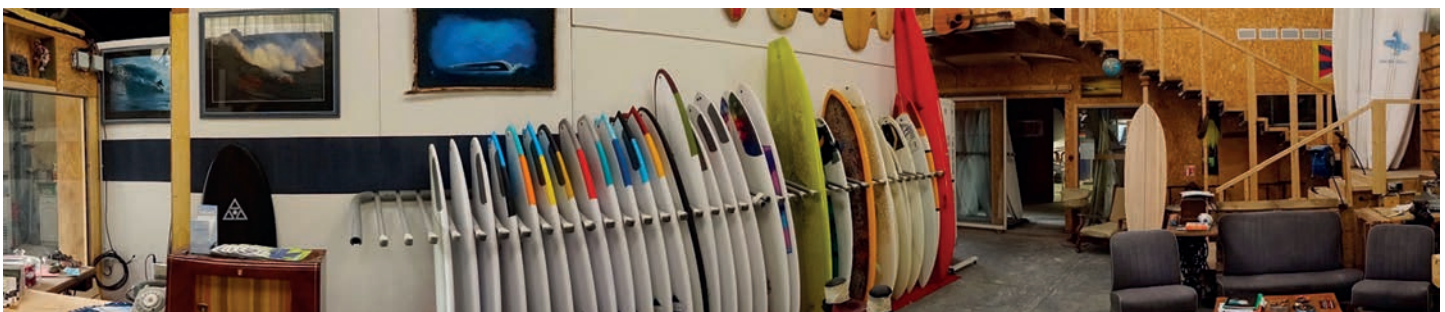
Jérémy : Notre magasin est une vitrine en bord de route. Le concept Surfboards Drive In plait ! Les surfeurs passent devant à l'aller et au retour. Cela a un côté pratique, tous les surfers ne vont pas dans le centre ville et nous sommes donc le dernier lieu technique avant l'océan. Au retour ils peuvent nous poser les réparations et raconter leurs sessions...tout en étant dans un endroit d'échange, de culture et



de vrai savoir, notre discours est avant tout celui d'un artisan ce qui nous confère une légitimité unique. Nos planches sont entièrement faites à la main, c'est un art très technique.

APLLO : *donc, c'est bien plus qu'un «magasin de surf».*

Jérémy : oui ! nous vendons nos propres planches (sur mesure la plupart du temps) mais aussi des vêtements et accessoires techniques. Nous avons opté pour une ligne de produits de qualité et respectueuse de l'environnement. C'est notre façon de compenser l'industrie du surf qui consomme



L'atelier du Huga

beaucoup de produits pétroliers.

APLLO : Pourquoi ne fabrique-t-on plus de planche en bois ?

Jérémy : Les planches en bois ont été supplantés par les dérivés pétrochimiques qui ont divisé par deux le poids des planches et ont permis de découvrir de nouvelles vagues, plus de performance, de figures...Cependant, nous «shapons» encore des planches en balsa pour des passionnés et également pour des clients qui les utilisent à d'autres fins : décoration d'intérieur, tables (d'intérieur et d'extérieur), chaises... et beaux objets à mettre mur (comme un tableau)...

APLLO : quel est le bilan depuis l'ouverture ?

Jérémy : depuis 3 ans le développement de l'atelier est positif malgré une concurrence accrue des planches d'importation. Le magasin fait de bon débuts et se pose comme un contrepouvoir à toute cette industrie du gaspillage

et de l'obsolescence programmée. Notre enjeu est de nous faire connaître plus largement. En revanche, nous sommes conscients qu'il faudra limiter notre production si nous voulons garder la qualité de nos produits artisanaux. En fait, au regard de la vie politique et ses dérives, la consommation reste bel et bien le seul pouvoir qui nous est donné dans cette société. Finalement acheter revient à voter.

APLLO : vous semblez attaché à cette image de qualité...

Jérémy : Oui ! ICON c'est l'anagramme de Nico ! à travers nos planches, il y a notre idée du surf, notre état d'esprit par rapport à l'océan et toute l'énergie dépensée pour les créer. Il en est de même pour nos lignes de vêtements que l'on veut de qualité, nos fournisseurs doivent être soit français, soit de qualité soit avec des valeurs environnementales. Nous proposons des vêtements techniques de sport outdoor PATAGONIA, du streetwear



CARHARTT ainsi que du technique surf PATAGONIA et SOORUZ

APLLO : avez vous un message à faire passer ?

Jérémy : Aucun chemin ne mène nul part, l'important est de suivre un chemin qui a du cœur, sinon on perd l'essentiel de notre passage sur terre !

C'est vrai, ce n'est pas facile tous les jours. La mondialisation nous confronte au réel : la zone Europe, l'Asie mais aussi l'Afrique où l'on exploite des mains d'œuvre à bas prix sans aucunes normes, déversent leurs produits peu taxés autour de nous pour contenter le portefeuille de chacun. Consommez mieux achetez local sinon «les carottes sont cuites». Le prix d'une planche de surf n'a pas évolué depuis les années 80 alors que les matières premières ont suivi l'inflation de ces 30 dernières années. Notre consommation a un impact énorme sur la vie de millions de gens et surtout sur les ressources limitées de notre planète. Acheter c'est Voter. Votons Notre Planète : Consommez mieux achetez Local !!



OPTIQUE LACANAU Océan OPTIQUE SOLAIRE LENTILLE PRODUITS ACCESSOIRES

8 AVENUE DU MARÉCHAL DES LOGIS GARNUNG
05 56 26 48 40
OUVERT TOUTE L'ANNÉE
10H/19H sauf Dimanche
7/7 Juillet et Août

Agence des Allées
Descarrière immobilier

Ventes - Locations - Expertises
Tél. (33) 05.56.03.22.94

12 rue Charles Chaumet 33.680 Lacanau-Océan
www.agencedesallees.com

Dominique LABAT CITROËN
CENTRE REPARATION

Tôlerie - Peinture - Mécanique toutes marques
Agent Citroën - Vente V.N. - V.O.
Station Service

Carrosserie - Mécanique - Dépannage 24/24
2, avenue de Bordeaux 33680 LACANAU-VILLE
☎ 05 56 03 50 40 Fax 05 56 03 53 12

Le Moutchic
Hotel Bar Restaurant

Spécialités poissons
05.56.03.00.05
Plage du Moutchic LACANAU

L'ATELIER DE LA VACHE
OUVERT TOUTE L'ANNEE à LACANAU Océan
[N°13, avenue Henri Seguin ; 33680]

du Mardi au Samedi - de 10h à 13h // de 14h à 19h -

réalise vos commandes conçoit et fabrique sacs ceintures accessoires rénove vos objets en cuir propose chaussures peaux bijoux

Contact : monti-arnaud@orange.fr
Facebook : L'Atelier de la Vache
☎ 05 57 70 32 15



Repass' Pressing Lacanau

(par H-A M.)

Eliane Girard a 62 ans. Elle est née à Saumos mais «s'expatrie» à Sainte Hélène dès l'âge de 4 ans. C'est là qu'elle travaillera et élèvera ses enfants.

Cependant, en 2000, elle décide de venir travailler comme employée au pressing de Lacanau Océan qu'elle quitte en 2005 pour Eysines.

Cet exode est de courte durée car, entretemps, le virus de l'ocean l'a rattrapée.

C'est ainsi qu'en 2008 elle décide de se mettre à son propre compte, ce qu'elle avait envie depuis longtemps.

Le hasard fait qu'on lui propose ce magasin où elle était employée en 2000 !

La situation est idéale : Eliane connaît déjà la clientèle dont elle aime le contact. Elle se lance... et à fond : c'est donc fort logiquement qu'en peu de temps elle s'intègre à la population et participe à tous les événements locaux (boudinade, belotte...). Les vainqueurs des diverses tombolas connaissent bien *Repass'Pressing Lacanau* !!!

Ce qu'Eliane apprécie tout particulièrement, c'est l'ambiance avec ses clients. Certains habitués de l'été lui envoient même leurs vœux...

Quant à ceux de l'hiver, elle a tout son temps à leur consacrer.

Chez Eliane, c'est comme cela : convivial et paisible et... culturel. En amoureuse de la photographie,

elle expose même dans son magasin les clichés d'un voisin qui a profité de sa retraite pour s'adonner à sa passion.

Elle ne regrette pas son choix de s'être installée ici, bien au contraire.



NDLR : Repass'Pressing, c'est 10 avenue Plantey à Lacanau Océan
Tél. : 05 56 03 17 58

Repass' Pressing Lacanau
repass_pressing-lacanau.fr
Retouches, Mercerie, Blanchisserie
Vente et location de linge
Dépôt cordonnerie

Tél/Fax -05.56.03.17.58
eliane-girard@orange.fr

Repass' Pressing Lacanau
10 Avenue Plantey
33680 Lacanau Océan

Le Bateau-atelier

1 avenue du lac
33680 Lacanau
05 56 03 58 50
contact@le-bateau-atelier.com
www.le-bateau-atelier.com

2 Avenue Plantey
33680 Lacanau Océan

www.agence-eurocean.fr
05 56 26 30 32
locationlacanau@immobilier-medoc.com

LOCATION SAISONNIERE -
GESTION - SYNDIC -
LOCATION - TRANSACTION

PEINTURE DECORATION RENOVATION
PEINTURE INT/EXT - REVETEMENTS SOLS ET MURS

LAVERGNE Philippe
53, route de l'Atlantique
33680 LACANAU-OCEAN
0556031161 - 0680894358
decocean@orange.fr
siret 341 166 783 00041

CARRELAGE
PLACO
BRICOLAGES DIVERS
ISOLATION
PAPIER PEINT
TADELAKT

LOTUS
Café zen & Asian food

1 rue du Dr Darrigan - LACANAU OCEAN
BAR - RESTAURATION - PLATS A EMPORTER
Tel. 06 60 19 55 53 - Ouvert jusqu'à 02h00

LE NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le PLU de Lacanau

La loi ALUR donnait à la Commune jusqu'à mars 2017 pour faire approuver son projet de PLU qui doit remplacer son vieillissant plan d'occupation des sols. Ce dernier en particulier ne prend pas en compte les problématiques actuelles de notre commune dont le retrait du trait de côte, la densification, le développement durable, les économies d'énergie, la protection du foncier bâti, la cohérence entre les zones commerciales et d'habitations, la sécurité et les nuisances sonores, etc.

C'est donc dans un contexte d'extrême urgence et d'une récente approbation définitive du SCoT des lacs médocains (schéma de cohérence territoriale) que la commune a finalisé et fait approuver en conseil municipal du 13 octobre 2016 le nouveau PADD (projet d'aménagement et de développement durable), celui voté en 2010 ayant été remis en cause en 2012 par la loi dite « Grenelle 2 ».

Par ailleurs, la Commune avait mis en place un Comité Local de Concertation, organe uniquement consultatif dans lequel l'APLLO était représenté par son ex-Présidente Nathalie GIRE et par Didier LARGE, ancien élu responsable de l'urbanisme dans une commune des Yvelines.

Par ailleurs la commune a égale-

ment décidé de mettre en sommeil temporairement son projet d'AMVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, ex ZPPAUP) et projette de lancer un Agenda 21 tous deux devant être coordonnés et en cohérence avec le PLU.

L'Agenda 21 est un plan d'action pour le XXI^e siècle. Adopté par 178 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992. Avec ses 40 chapitres, ce plan d'action décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales.

Présentation du PLU

Le site Communal dans sa page « PLU » <http://www.mairie-lacanau.fr/la-mairie/urbanisme/431-plan-local-d-urbanisme.html#c1319> expose très clairement en synthèse ce qu'est un PLU. Nous ne réinventerons donc pas la roue et reprenons en grande partie ci-après le texte. Cependant nous tenterons dans un second chapitre de répondre aux questions que nous sommes en droit de nous poser sur cette nouvelle réglementation et l'impact de la loi dite « Grenelle2 ».

Introduit par la loi « Solidarité et Renouveau Urbain » du 13 décembre 2000 en remplacement des précédents plans d'occupation des sols (POS), modifié en 2003, 2006 et 2014, le plan local d'urbanisme

est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune dans le cas de celui de Lacanau, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Ce document permettra à la commune d'inscrire ses politiques d'aménagement pour les 10 à 15 prochaines années. Il résulte d'une collaboration entre les élus, le bureau d'études en charge de l'élaboration des différents documents et les services de l'Etat qui a commencé il y a 13 ans.

Les documents qui composent un PLU sont :

Un rapport de présentation (synthèse), qui assure la cohérence de l'ensemble du document, des principes jusqu'aux règles d'urbanisme, en s'appuyant sur un diagnostic territorial et en expliquant les choix retenus pour établir le PADD, les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) et le règlement.

Un projet d'aménagement et de développement durable, qui expose le projet d'urbanisme de la commune, et définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le SCoT ?

En France, le schéma de cohérence territoriale, ou SCoT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou d'une communauté de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux. Il a été instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000. (Source Wikipedia).

Notons que les recours en annulation du SCoT des lacs médocains ont été rejetés.



Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui sont propres à certains quartiers ou secteurs, permettent à la collectivité de fixer les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement.

Le règlement écrit et ses documents graphiques pour les zones de Lacanau Ville, Lacanau Océan, les bourgs, les parties est et ouest, qui délimitent les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles et forestières, et fixent les règles générales d'urbanisation et les servitudes d'utilisation des sols. Le règlement est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

Le PLU et la loi Grenelle2

Les textes ci-dessous sont pour la plupart extraits d'une fiche juridique réalisée par Eric Sagalovitsch et Aurore Guidon, avocats au barreau de Paris.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite «Grenelle2» constitue le second volet de la réforme entreprise par la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Cette loi intervient dans de très nombreux domaines,

répartis en six titres : bâtiments et urbanisme, énergie et climat, transports, biodiversité, risques, santé, déchets et gouvernance. Elle remanie en profondeur les documents d'urbanisme en particulier les nouveaux dispositifs applicables aux SCoT (article 17) et aux PLU (article 19), revoit leur articulation et innove en créant de nouveaux.

Les SCoT, les schémas de secteur et les PLU susceptibles d'avoir des effets notables sur l'environnement devront faire l'objet d'une évaluation environnementale. Le SCoT doit désormais comprendre parmi ses objectifs la protection des ressources naturelles et la préservation des continuités écologiques.

Le SCoT peut notamment imposer, préalablement à toute ouverture à l'urbanisation d'un secteur nouveau, l'utilisation de terrains déjà situés en zone urbanisée et desservis par des réseaux d'électricité, d'eau ou d'assainissement ou la réalisation d'une étude d'impact. Les SCoT prennent en compte les programmes d'équipements de l'État, des collectivités territoriales et des établissements et services publics ainsi que les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et les plans climat énergie territoriaux (PCET) lorsqu'ils existent. Il doit y avoir des SCoT avec les directives de protection et de mise en valeur des paysages, les chartes des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Le PLU reste la responsabilité de la Commune. Le transfert au profit de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) de la compétence relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme reste donc volontaire. Mais lorsque

le PLU est élaboré par l'EPCI compétent à la suite d'un transfert de compétence, il doit alors obligatoirement couvrir l'intégralité du territoire de cet EPCI.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont de nouveaux compléments au projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Elles sont définies au nouvel article L.123-1-4 du Code de l'urbanisme. Dans le respect des orientations définies par le PADD, elles comprennent des dispositions sur l'aménagement, l'habitat, le transport et les déplacements.

Les dispositions des OAP relatives à l'habitat tiennent lieu de programme local de l'habitat (PLH) et celles relatives aux transports et aux déplacements tiennent lieu de plan de déplacements urbains (PDU).

Comment une commune peut-elle favoriser des constructions écologiques ?

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique permet le dépassement du coefficient d'occupation des sols, dans la limite de 20 %, pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique élevée ou alimentées à partir d'équipements performant de production d'énergie renouvelable ou de récupération. La loi Grenelle 2 étend ce dispositif à deux points de vue: le dépassement maximal de densité passe à 30 % et le dépassement peut désormais également porter sur les règles relatives au gabarit dans la même limite de 30 %.

La loi Grenelle 2 comporte plusieurs dispositions nouvelles afin de renforcer les objectifs de développement durable :

- l'inscription d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de ressources renouvelables ainsi que



la préservation des ressources naturelles et la restauration des continuités écologiques (article L.121-1 du Code de l'urbanisme);

- la définition obligatoire dans le document d'orientations d'aménagement et de programmation du plan d'aménagement et de développement durable, d'objectifs de modération de la consommation d'espace (article L.123-1-3 du Code de l'urbanisme);

- la prise en compte lors de l'élaboration des PLU des schémas régionaux de cohérence écologique et des plans climat territoriaux (article L.371-3 du Code de l'environnement).

Qu'est-ce qu'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) qui remplace les ZPPAUP?

L'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) est un nouveau document d'urbanisme qui remplace les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et qui a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Son objet est plus large que celui des ZPPAUP. Son règlement contient des règles relatives:

- à la qualité architecturale des constructions ainsi qu'à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains;

- à l'intégration architecturale et à l'insertion paysagère des constructions, ouvrages ou travaux visant tant l'exploitation des énergies renouvelables ou les économies d'énergie que la prise en compte d'objectifs environnementaux.

Elle a le caractère d'une servitude d'utilité publique et est élaborée par l'autorité compétente en matière de PLU.

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 avait supprimé l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France (ABF) sur les demandes de travaux dans les ZPPAUP, au profit d'un avis simple.

La loi Grenelle 2, qui remplace les ZPPAUP par les AMVAP, dispose à l'article L.642-6 du Code du patrimoine que l'ABF est consulté sur le projet de travaux et statue dans le délai d'un mois.

En cas de refus, l'ABF doit rendre un avis motivé.

S'il est en désaccord avec l'avis de l'ABF, le maire doit transmettre le dossier au préfet de région, qui statue.

Si exprime un désaccord avec celui de l'ABF, le maire peut alors délivrer le permis de construire ou d'aménager.

L'étude d'impact a fait l'objet d'une réforme en profondeur (article L.122-1 et s., C. env.).

Deux types de projets sont distingués:

- les projets soumis à étude d'impact en fonction de critères et de seuils définis par voie réglementaire;

- les projets soumis à étude d'impact après examen au cas par cas effectué par l'autorité administrative de l'Etat. La procédure prévoit notamment que l'autorité compétente peut rendre un avis sur le degré de précision des informations que l'étude d'impact doit présenter.

Quel est le sort réservé à l'énergie éolienne par la loi Grenelle 2?

Les installations de production

d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent dont la hauteur de mâts dépasse 50 mètres sont soumises à autorisation au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Elles ne seront autorisées qu'à une distance de plus de 500 mètres par rapport aux constructions à usage d'habitation, aux immeubles habités et aux zones destinées à l'habitation définies dans les documents d'urbanisme en vigueur à la date de publication de la loi Grenelle2 .

Les installations doivent constituer des unités de production composées d'au moins cinq machines, à l'exception de celles pour lesquelles une demande de permis de construire a été déposée avant la date de publication de la loi Grenelle2 et de celles composées d'une machine de puissance inférieure ou égale à 250 kilowatts et dont la hauteur de mât est inférieure à 30 mètres.

Qu'est-ce que la trame verte et la trame bleue (TVP) ?

L'établissement d'une (TVB) a pour objet de créer des corridors écologiques reliant les espaces naturels entre eux, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.

- la trame verte comprend tout ou partie des espaces protégés au titre du livre III et du titre I du livre IV du Code de l'environnement (parcs et réserves, sites classés, site Natura 2000, etc.) ainsi que les couloirs écologiques constitués d'espaces naturels reliant les espaces protégés précités.

<p>VOLETS ROULANTS</p> <p>MANUELS ELECTRIQUES MOTORISATION</p> 	<p>06 80 70 61 13</p> <p>05 57 70 07 77</p>	<p>SERRURERIE</p> <p>Serrures tous marques Serrures multipoints Portes blindée</p> 	<p>DÉPANNAGE 7J/7</p> <p>Alex Bouvez LACANAU</p> <p>06 80 70 61 13</p>
<p>STORES</p> <p>BANNES - PERGOLAS INTÉRIEURS MOUSTIQUAIRES</p> 		<p>VITRERIE</p> <p>Double vitrage Vitrage securit Miroir</p>  <p><small>RM. 347566663 BX depuis 0988</small></p>	



TOUTES TRANSACTIONS

Tél. 05 57 17 13 13 Fax : 05 57 17 13 14

13, av. du Maréchal des logis Gamung - 33680 LACANAU Océan

- la *trame bleue* est constituée par les cours d'eau reconnus en très bon état écologique ou jouant le rôle de réservoir biologique ; tout ou partie des zones humides contribuant à la réalisation des objectifs

de qualité et quantité fixés par les SDAGE ; les espaces naturels, corridors écologiques; les cours d'eau et zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité. Attention, la TVB n'est pas op-

posable aux grands projets d'infrastructures qui doivent seulement la prendre en compte.

Didier LARGE

Le RLP, c'est quoi ?

Le règlement local de publicité (RLP) doit définir une ou plusieurs zones où s'applique une réglementation plus restrictive que les prescriptions du règlement national. La loi Grenelle 2 ne prévoit plus les anciennes catégories de zone (zones de publicité autorisée, zones de publicité restreinte, zones de publicité élargie).

Le RLP est élaboré par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent ou, à défaut, la commune, sur son territoire (art. L.581-14 du code l'environnement). Le législateur a souhaité harmoniser la procédure d'élaboration, de révision et de modification du RLP avec celle du PLU, hormis

quelques exceptions (art. L.581-14-1 C. du code l'environnement).

Le RLP doit être annexé au PLU ou aux documents d'urbanisme en tenant lieu. L'exercice de la police de la publicité relève du maire qui agit au nom de la commune, lorsqu'il existe un règlement local de publicité et, à défaut ou en cas de carence, du préfet.

Cette clarification a notamment pour objet de mettre fin à une dérive de l'exercice conjoint de la compétence où le maire et le préfet tendaient à attendre de l'autre qu'il intervienne en premier, ainsi que le soulignait le rapporteur de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat.

Plusieurs adhérents, résidant sur la gringue nord nous interpellent au sujet d'un courrier de la mairie leur demandant l'autorisation de lotir un terrain que l'ancienne co-proprété avait cédé à la mairie.

Association des AMIS, PROPRIETAIRES
et LOCATAIRES de LACANAU OCEAN
BP N° 4 33680 Lacanau-Océan
Courriels : contact@aplo.fr
president@aplo.fr
Le Président



Lacanau Océan, le 31 janvier 2017

Monsieur le Commissaire enquêteur,

ce jour, dépôt à l'accueil de la mairie de Lacanau d'une lettre explicative accompagnée de 10 pièces jointes dont l'objet est une demande de modification de zonage au Lotissement de la Gringue Nord 1 à Lacanau-Océan....

L'APLLO a été sollicitée par de nombreux habitants du lotissement de la Gringue Nord suite à un courrier envoyé par la mairie de Lacanau début janvier 2017. Dans ce courrier, la Mairie informait les propriétaires de ce lotissement que: *« finalement au regard de la réglementation, il fallait que les 34 colotis doivent donner formellement leur accord pour la désaffectation d'espace commun du terrain concerné et à sa vente ».*

Certains colotis se sont prononcés contre cette demande la mairie.

En conséquence, l'APLLO demande

- 1°/ L'abandon du projet de lotissement de la Gringue Nord 1 actuel et annulation de la vente des terrains (si certains ont été déjà vendus).
- 2°/ Revenir à la situation « précédente » et annuler tout permis qui aurait pu être déposé sur l'un des cinq projets de parcelles.
- 3°/ Classer cette espace en « Espace boisé à conserver » dans le P.L.U.

Cordialement,

Alain CROMBEZ

Ce que nous avons fait :

- 1° - réception des différents mails.
- 2° - un de nos administrateurs se saisit du sujet qu'il connaît : il est lui-même propriétaire concerné par ce courrier. Il en informe nos adhérents et sera leur point de contact pour ce dossier.
- 3° - il se renseigne auprès du service de l'urbanisme qui lui indique que l'unanimité des anciens co-lotis est requise pour que le projet municipal se fasse.
- 4° - mise en contact des intéressés dont la plupart sont loin de Lacanau à cette époque de l'année.
- 5° - action parallèle des adhérents (envois de lettres de refus individuels) et de l'APLLO (dépôt d'un courrier au commissaire enquêteur avec copie des lettres de refus).



parcelle BH274 côté rue Renoir

AMIS, PROPRIETAIRES
et LOCATAIRES de LACANAU OCEAN
BP N° 4 33680 Lacanau-Océan
Courriel : contact@aplo.fr
president@aplo.fr
Le Président



Lacanau-océan, le 4 décembre 2016

Monsieur le Maire,

Le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été présenté aux Canaulais il y a quelques semaines. Ce texte, ainsi que les documents qui l'accompagnent, ont généré nombre de questions, voire de craintes de la part de nos adhérents : certaines concernent uniquement l'agglomération de Lacanau Océan, d'autres l'ensemble de la commune.

Afin d'anticiper sur la phase consacrée à l'enquête publique (du 16 janvier au 17 février 2017) au cours de laquelle tout citoyen pourra saisir l'Enquêteur, l'APLLO souhaite vous informer des principales préoccupations dont nous nous faisons l'écho.

Cette démarche a un triple but :

- comprendre certains de vos choix ;
- peut-être obtenir dès maintenant des modifications ;
- informer le plus grand nombre.

En espérant obtenir des réponses à ces questionnements que vous trouverez ci-joints en annexe, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Alain CROMBEZ

NDLR : En annexe de cette lettre, 5 pages de questionnements sur les bâtiments d'intérêt architectural protégé, le devenir de la parcelle BV 41, la dune de Narsot, la zone sud-est de cette dune, la pénétrante sud, l'Aubarède, l'ancien club de voile de la grande Escoure.

Un courrier a été envoyé le 4 décembre au maire de lacanau en vue de lu rapporter les principales interrogations, voire craintes, que les adhérents sont venus exprimer lors de nos permanences PLU...

Ce que nous avons fait :

- 1° - permanences PLU tous les samedis matin de novembre jusque mi-décembre (publicité par mails et sur les réseaux sociaux).
- 2° - accueil des visiteurs (adhérents ou non) et présentation de la documentation.
- 3° - échanges avec eux, et recueil de leurs principales interrogations.
- 4° - rédaction d'un courrier à la mairie.
- 5° - réponse de la mairie, renvoyant à l'enquête publique... (que nous envoyons par mail à nos adhérents)
- 6° - questionnement lors de la réunion publique consacrée au PLU, notamment s'agissant des «maisons remarquables», notamment sur les modalités pratiques et concrètes ayant présidé au choix de ces maisons. Cette question est d'ailleurs reprise par une résidente.
- 7° - réponse de M. le Maire que nous considérons peu précise si ce n'est que nous apprenons la possible création, un jour, d'une AMVAP. (voir encadré page 16)
- 8° - dépôt de notre courrier dans le dossier du commissaire enquêteur.

Projets de déforestation et d'urbanisation à LACANAU-OCEAN sur la dune de Narsot, secteur GRINGUE SUD : dans ce dossier relatif à l'OAP n° 6 du projet de PLU, l'APLLO a accueilli des adhérents au départ bien esseulés, les a fait rencontrer d'autres riverains concernés, a relayé l'action d'un collectif...

Lors de la publication du projet de PLU par la mairie le 18 Octobre dernier, le chapitre concernant le nouveau zonage 1AUN°6 et l'Orientalisation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°6 sur la dune de Narsot. a suscité une levée de boucliers auprès des riverains directement impactés ainsi que des résidents et usagers de la forêt (joggers, cyclistes, promeneurs) . De nombreux courriers ont été en-

voyés au Maire de Lacanau pour exprimer leur opposition à ce projet.

Quels sont les changements programmés par rapport au précédent plan d'occupation des sols ? (cf. site APLLO/urbanisme/ dossier d'un adhérent « contestation du bien-fondé et de la légalité de l'OAP n°6 »)

Modification du Zonage

La dune de Narsot, qui culmine à 32m, en surplomb derrière de nombreuses résidences existantes, comporte 2 lots classés en ND (Naturel). Le 1er lot de 2,2 hectares passe en 1AU N° 6 (zone à urbaniser), avec un projet de lotissement 120 logements, avec le dé-

but d'une voie pénétrante Sud en pleine zone NR (Naturelle inconstructible), coupant la piste cyclable qui mène aux plages sud et super sud. Le 2ème lot, de 8,8ha passe en Nd, soit Naturel « différé », secteur de développement/d'extension d'agglomération. On peut entrevoir qu'à moyen terme, ce seront plus de 10 hectares qui seront urbanisés, et cela en contradiction avec le PADD, la loi littorale, les directives environnementales de préservation des espaces naturels, boisés, de la faune et de la flore, et les promesses électorales de ne plus développer les résidences secondaires à Lacanau-Océan (qui constituaient déjà en 2012, 75% de l'habitat de Lacanau Océan !)



Projet d'Urbanisation de 120 logements

Le lotissement GRINGUE SUD le long de l'avenue Marie Curie, créé comme la Gringue Nord dans les années 1980, a imposé aux propriétaires des règles de construction drastiques afin de donner à l'avenue Marie Curie son caractère résidentiel. La taille des terrains (1300 à 1500m²), l'emprise au sol (20% maximum), la hauteur au faitage (5,5m de haut, de plain pied avec R+1 maximum en mezzanine), des espaces verts collectifs boisés inconstructibles inclus entre les maisons...etc. ont permis de garder à

par tous depuis plus de 30 ans, et avec l'enjeu du PADD d'avoir des habitants « à l'année » sur l'Océan.

Feuilleton des événements face à ce projet de PLU

Dès sa publication officielle, l'APLLO a mis en ligne (site APLLO et page Facebook) les liens informatiques permettant de consulter le projet de PLU sur le site de la mairie (site :www.mairie-lacanau.fr/la-mairie/urbanisme/431-plan-local-d-urbanisme.html). Elle a également organisé 4 permanences à Lacanau Océan en décembre pour permettre aux personnes n'utilisant

Le **01/01/2017**, la mairie publie l'avis d'enquête publique sur le PLU avec 4 demi-journées de consultation sur place entre le 16/01 et le 17/02. Les propriétaires de résidences secondaires ne pouvant être présents, ils peuvent s'exprimer par mail auprès du service urbanisme de la mairie. Plusieurs dossiers ont été présentés et déposés auprès de l'enquêteur public lors de ces consultations, et remis au maire.

Le **12/01/2017**, le collectif de Narsot met en ligne une pétition sur www.change.org, intitulée « non à l'urbanisation de la dune de Narsot à Lacanau-Océan » ; cette pétition a recueilli 813 signatures et a été présentée au maire lors d'un entretien.

Le **01/02/2017**, la mairie publie les 10 avis des personnes publiques associées (avis du préfet, sous-préfet, ONF, responsables de l'environnement...etc), et reporte le délai d'enquête au 1er mars, sans nouvelle consultation de l'enquêteur.

Le **04/02/2017**, le collectif de Narsot dépose la pétition des riverains concernés par le projet d'urbanisation, réunissant 77 signataires et demandant le classement de la dune de Narsot en zone NR (Naturelle, en espaces remarquables et EBC espace boisé à conserver).

Le **09/02/2017**, l'association « Vive la forêt » remet son dossier d'analyse du projet de PLU ; elle demande, comme le collectif de Narsot, que les 10,6ha de la dune de Narsot soit classée en zone NR.

Fin février : l'APLLO reprend les inquiétudes du collectif dans une lettre au commissaire enquêteur.



Photo : un mur actuel compense ce fort dénivelé et protège les résidences voisines.

ce quartier de Lacanau-Océan Sud son caractère « nature et forêt » et de préserver la fragilité des sols sableux, la perméabilité, la végétation (pins, arbousiers, genets) et la faune locale (chevreuils, écureuils, hérissons, oiseaux...). Le projet 1AUN°6 prévoit une déforestation intense pour un bétonnage avec des bâtiments en R+2, sur une dune pentue qui culmine à 32m, avec une densité de construction inadaptée (55 logements/ha) et les nuisances associées (circulation automobile, parkings, voirie). Ce projet semble plus destiné à de la gestion locative saisonnière bas de gamme -encore une fois ! - en contradiction avec la démarche Qualité et préservation respectée

pas internet de consulter les documents « papier ».

Le **03/12/2016**, le journal Sud-Ouest notait « l'inquiétude des propriétaires des lotissements voisins du Parc de la Dune, de la Palombière, des Jardins de Lacanau, et de l'avenue Marie Curie ».

L'APLLO communiquait au Maire l'ensemble des inquiétudes et questions dans un courrier du 05 Décembre 2016

Dès le **19/12/2016**, s'est créé à l'initiative des propriétaires riverains le « collectif de défense de la dune de Narsot », avec une adresse mail permettant de recueillir les réclamations (contact : boitolettres.narsot@gmail.com)

A l'heure de cette publication, nous n'avons pas les résultats de l'enquête publique, qui sera diffusée après le 1er mars par la mairie.

C'est donc le suspense pour de nombreux propriétaires. La suite du feuilleton est à consulter sur notre site www.apllo.fr, qui relatera les informations.

N. Giré

Projet de Parking Penetrante NORD

L'APLLO a été sollicité par un de ses adhérents sur le projet de création d'un parking de proximité qui serait situé dans la zone Nz correspondant au « Secteur du golf et du parc paysager de l'Ardilouse » (ou autrement appelée ZAC de l'Ardilouse), suivant la nomenclature du plan de zonage du PLU de Lacanau-Océan.

La personne nous indique qu'il serait plutôt favorable à la création d'un parking sur la zone du Huga déjà équipée pour les camping-cars avec un système de navette électrique pendant la saison d'été. Il suggère également de comme solution de repli de créer des places en épi le long de la pénétrante Nord qui aurait comme effet positif de ralentir la vitesse des voitures.

Par ailleurs il semble que le parking à proximité de la plage Nord ne soit pas saturé pendant la saison estivale à ce jour à l'exception de la période de pointe en août.

La zone de parking serait située entre les rues Eugène Delacroix et son prolongement rue Louis David (lotissement de la Gringue Nord) et la voie pénétrante Nord. Nous la situons donc dans l'espace en triangle laissée en blanc à gauche de la zone Nz dans le plan de zonage (ci-dessous).

L'APLLO est soucieuse des nuisances que ce projet entrainerait pour les riverains tout en

étant consciente de la nécessité de trouver des solutions économiquement viables.

PLU Secteur du golf et du parc paysager de l'Ardilouse

Rappel : les espaces marqués par des symboles de type « rond vert » sont des EBC soit des espaces boisés classés (article L.113-1 du code de l'urbanisme). Il est peu probable que ces zones EBC qui bordent les voies puissent devenir des parkings.

Réglementation de la zone Nz dans le projet de PLU

Le chapitre III (dispositions applicables) stipule : « La zone NZ correspond à l'ensemble des terrains naturels à protéger au sein de l'ancienne ZAC de l'Ardilouse... ». Selon le PLU, le secteur Nz correspond à un espace qui doit être préservé pour assurer la protection des espaces boisés (zone forestière) et du littoral maritime contre les érosions marines et éoliennes (zone centrale littorale).

Dans l'article Nz1, il est mention-

né que « Sont interdites les occupations et utilisations du sol suivantes etc... dont le stationnement de caravanes. ».

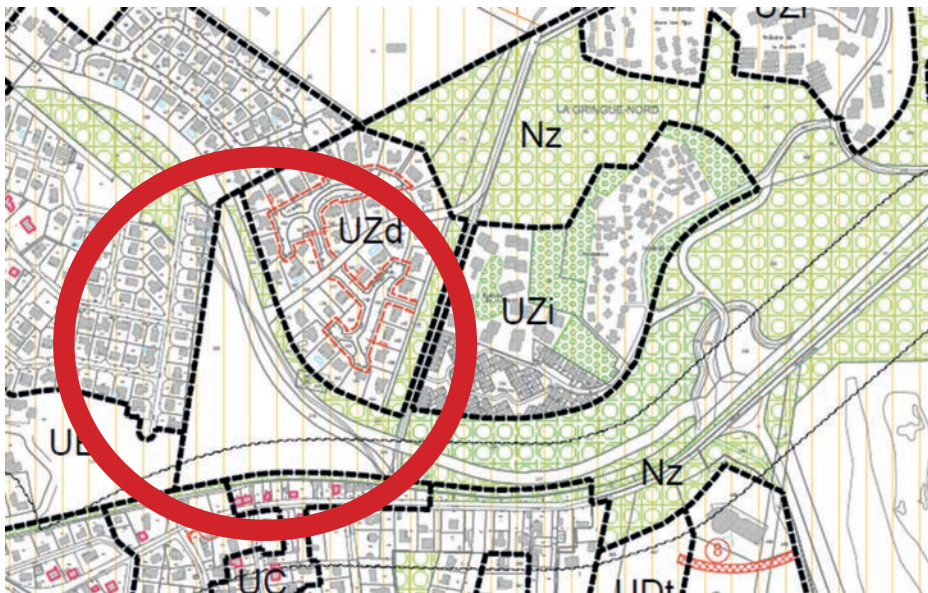
Dans l'article Nz2 (OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES) il est indiqué que sont autorisées mais soumises à des conditions particulières un certain nombre d'équipements mais il n'est à priori pas explicitement question d'autoriser un parking.



Parking Nord vu du carrefour pénétrante nord - corniche de l'Aubarede

Lors d'une réunion avec M. Renard en avril 2016, il avait été évoqué la suppression éventuelle progressive des parkings en front de mer devant faire partie d'une étude plus globale sur l'aménagement du territoire qui sera lancée en été 2016 avec une perspective à 25 ans. Le Comité de concertation auquel participe l'APLLO sera consulté sur le sujet. A notre connaissance ce Comité ne s'est pas réuni.

Le 22 août 2016, M. le Maire nous avait confirmé envisager de créer un parking dans la zone que nous évoquons étant entendu que la suppression des parkings en front de mer ainsi que le stationnement payant créent de facto un besoin important d'emplacements de stationnement à proximité du centre de la station.



questionné en réunion publique en janvier 2017 sur cette question, Monsieur le maire a répondu que rien ne se ferait sans consultation des riverains... à suivre !

...NOTRE ACTION...

AMIS, PROPRIETAIRES
et LOCATAIRES de LACANAU OCEAN
BP N° 4 33680 Lacanau-Océan
Courriel : contact@aplo.fr
president@aplo.fr
Le Président



Lacanau Océan, le 10 février 2017

OBJET : demande de modification du tracé de l'OAP n°5
P. JOINTE : lettre commune APLLO-VLF-ECV du 19 février 2016
Annexe : plans comparés POS/projet de PLU

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par lettre jointe co-signée par d'autres associations locales, l'APLLO avait manifesté son intérêt pour l'avenir qui serait accordé à la zone anciennement occupée par le Centre Médico-Social (CMS) du MOUTCHIC.

Depuis, le projet de PLU institue sur cette zone une différenciation lourde de conséquences pour son avenir. En effet, cette zone était inscrite au POS dans son intégralité sous la section 1NAb. Or le projet de PLU scinde cette superficie en deux entités :

- 1AU réservé à l'OAP n°5, terrain nu amputé d'un périmètre inconstructible sur une zone de 100m de large, le long de la route (loi littoral) ;
- une seconde entité référencée Udt qui intègre les anciens bâtiments du CMS, dont on apprend qu'elle aura vocation, notamment, à accueillir des ateliers d'artistes.

Le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) des Lacs Médocains, adopté par cette communauté de communes prévoit et rappelle à plusieurs reprises que le CMS du Moutchic est dédié à une structure médico-sociale. Il y est clairement indiqué que les bâtiments actuels de cette structure seront à réhabiliter ou à démolir/reconstruire en vue d'être éventuellement un complément EHPAD et centre ALZHEIMER à l'actuel EHPAD existant sur la commune. Monsieur le maire de Lacanau a d'ailleurs abondé dans cette voie en 2014 en faisant de ce centre PSIMO (Pôle de Santé Intergénérationnel Médoc-Océan) un des thèmes majeurs de sa campagne.

Il est donc incompréhensible que le PLU en projet ne respecte pas les engagements du SCoT validé par la commune de Lacanau.

Il est illogique de diminuer aussi drastiquement la zone qui devra abriter le projet médico-social.

Il est tout aussi incompréhensible de créer un ensemble commercial et culturel (bulletin municipal n°56 évoquant ateliers d'artistes, hôtel, restaurant et bar) dans un espace aussi proche d'un centre de repos médico-social intergénérationnel à venir.

Bien sûr, il ne s'agit pas ici de nier tout projet culturel. Le parc pourra accueillir des œuvres, par exemple. Mais l'ampleur du besoin pour un tel centre et la proximité d'activités aussi antinomiques militent pour une modification du tracé de l'OAP n°5 en intégrant plus largement les parties bâties et se rapprocher du tracé du POS, voire le reproduire.

Pour toutes ces raisons, l'APLLO demande la suppression de l'entité (Udt) afin de ne trouver qu'une unité territoriale consacrée à cette OAP.

Me mettant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

CMS : certains de nos adhérents ont participé à un collectif relatif aux projets d'aménagements sur les rives du Lac.

Ce que nous avons fait :

- 1° - l'APLLO avait déjà manifesté son intérêt pour ces aménagements de cet endroit chers aux coeurs des Canaulais, dès février 2016 dans une lettre commune avec deux autres associations.
- 2° - rédaction d'une lettre au commissaire enquêteur demandant que le futur projet à vocation médico-sociale englobe toute la zone, en cohérence avec le SCoT et l'ancien tracé du PLU.

NOTA : il est bon de préciser, et c'est ce qui a été fait dans le courrier ci-contre, qu'il ne s'agit nullement de s'opposer à tout projet à vocation culturelle. Le dynamisme culturel est très présent dans la commune et il convient de saluer ici l'ensemble des artistes canaulais (ou d'ailleurs) qui y participe.

Il s'agit seulement de réclamer un peu de cohérence d'ensemble, dans l'espoir d'être entendus...

Les «maisons remarquables» : la double peine ?

1° - en réunion publique consacrée au projet de PLU, en janvier dernier, l'APLLO avait demandé quelques explications sur ce sujet.

2° - le maire avait fourni une réponse se fondant sur une fiche technique ; laquelle à notre demande nous a été communiquée. Lors de l'échange qui a suivi dans la salle, il a quand même précisé que serait créée une AMVAP... un jour !

3° - nous avons transmis ensuite la fiche aux adhérents par mail puis sur le site internet

4° / au bilan, que peut-on dire ?

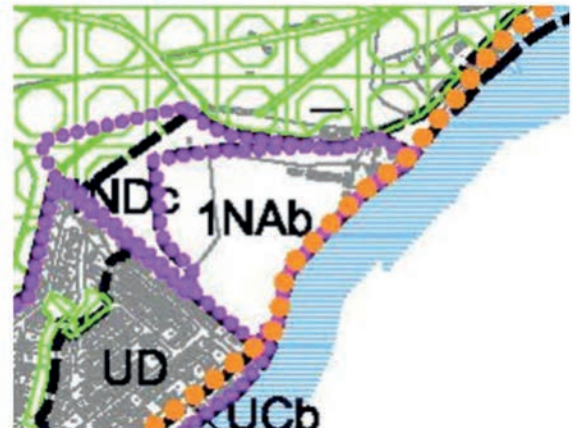
- on ne sait toujours pas PRÉCISEMENT qui et sur QUELS critères ces maisons ont été désignées ;

- mais on sait déjà que ces propriétaires verront appliquer à leurs biens des conditions plus restrictives dans le PLU sans compensation financière en cas de travaux.

- enfin on croit savoir (!) qu'ils auraient aimé en être avisé bien avant !!!

Sur ce sujet précisément nous reconnaissons l'intérêt de préserver ce patrimoine bâti : ce sont les modalités qui nous interpellent, notamment le poids qui pèsera sur les propriétaires, sans contrepartie...

POS



PROJET DE PLU

les « amis de l'océan... »

...ce sont aussi les membres de **A l'Ouest** !

Dans APLLO Mag' nous vous présentons désormais des associations qui font le quotidien calaulais. Le projet **A l'Ouest** a éveillé notre intérêt à plus d'un titre. Tout d'abord il témoigne du bouillonnement associatif qui caractérise notre communauté. Ensuite, son objet vise à faciliter l'activité économique sans s'éloigner trop souvent de notre cadre de vie et s'inscrit dans le dynamisme du **territoire du sud de la grande communauté de communes Médoc Atlantique**. Enfin, cette équipe nous réserve d'autres projets qui pourraient en intéresser plus d'un ! Je vous invite donc à partir **A l'Ouest** !!!



A. Crombez

APLLO : Pouvez-vous nous présenter votre association ? le bureau, l'organisation ?

A l'OUEST : A l'Ouest est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Nous sommes un collectif d'acteurs engagés dans l'animation et la gestion d'un tiers-lieu collaboratif, dit de coworking, dont le but est de mutualiser des moyens et des compétences, et/ou de développer des activités économiques, sociales, culturelles et environnementales.

APLLO : quel est son objet ?

A l'OUEST : L'association **A l'Ouest Lacanau Coworking** a été fondée grâce à la rencontre d'une volonté politique des élus de Lacanau (représentés par Jérémie Boisson), de la communauté de commune (représentée par Sophie Lagarde) et d'un groupe de citoyens canaulais préoccupés par le développement écologique, économique, social et culturel du territoire des lacs médocains.

Ce projet part du constat que notre territoire étant majoritairement rural avec une vaste superficie et une faible densité de population, il rentre dans une situation de dépendance par rapport à l'agglomération bordelaise en termes d'emplois et de services.

Des flux obligatoires...

Selon A'urba 2010, l'analyse des déplacements domicile-travail montre que :

Près de 40% des actifs travaillent en dehors du territoire communautaire, d'où le caractère résidentiel

de la Communauté de Communes des Lacs médocains. Il y a de faibles déplacements entre les communes du territoire du SCoT (6% des flux générés par le territoire).

60 % des déplacements vers l'extérieur du territoire sont orientés vers Bordeaux et son agglomération. Il y a attraction de l'agglomération bordelaise sur les actifs de Lacanau et de Carcans.

... que nous voulons réduire !

Un des enjeux économiques, qui est aussi écologique, est donc de diminuer ces trajets qu'on appelle « pendulaires » en offrant au territoire une capacité de développement d'activités et de services en toutes saisons en son sein et en développant l'économie « résidentielle » notamment grâce aux nouvelles tendances de l'emploi (télétravail, entreprises individuelles, service aux entreprises, start-up, etc...).

APLLO : mais, j'ai cru comprendre que votre projet ne s'arrête pas là ?

A l'OUEST : en effet ! Un autre enjeu qui est au cœur de notre action citoyenne est de fournir un lieu d'échange et de brassage d'idées. Donc, en plus d'un lieu de travail partagé, nous souhaitons fournir un espace d'innovation à la disposition des créatifs et entrepreneurs médocains.

APLLO : finalement, comment A l'Ouest est-elle née ?

A l'OUEST : en décembre 2015, suite à une réunion de présen-

tation du projet par la commune de Lacanau et la coopérative des Tiers-Lieux (représentée par Marie-Laure Cuvelier), un groupe pilote c'est constitué afin de démarrer la construction du projet.

Après avoir mis en place les outils de travail, avoir visité d'autres tiers-lieux de la région, développé les supports de communication (logo, charte graphique, site web, facebook, newsletter, etc...), avoir analysé le rapport d'évaluation de la Coopérative des tiers-lieux, établi les statuts, le budget et la charte d'occupation des lieux, nous avons constitué le bureau de l'association le 16 mars 2016 en assemblée générale constitutive devant les élus municipaux.

APLLO : vous éveillez notre curiosité mais, concrètement A l'Ouest, c'est où ?

A l'OUEST : bien que l'ancienne maison de la CCAS fût pressentie pour accueillir les lieux définitifs, en attendant la validation du budget de rénovation par la CdC, à partir de l'été 2016 nous avons commencé à occuper un local mis à disposition par la Mairie au pôle de l'Aiguillonne et accueilli nos premiers coworkers. On appelle cela le projet Bêta comme dans le monde du logiciel.

Le Lieu bêta...

Le lieu actuel disponible au pôle de l'Aiguillonne se compose d'un espace ouvert avec 6 bureaux qui permet aux usagers de passage de travailler avec une bonne connexion Internet et dans un calme studieux, d'un bureau qui

...NOTRE ACTION...

permet d'accueillir des clients ou prospects, d'un coin détente et d'une cuisine équipée.

Le seul bémol : ne pas être «chez nous» contraint nos horaires de 9h à 18h, toute la semaine ouvrée... Mais cela est compensé par la disponibilité et la gentillesse des agents communaux nous permettons parfois d'étendre ces horaires.

APLLO : c'est bien pour un début, mais est-ce suffisant ?

A L'OUEST : hélas non ! (ou tant mieux) : Notre projet suscitant de plus en plus d'intérêts de la part de travailleurs indépendants ou détachés, nous nous retrouvons face à la difficulté de gérer ce petit espace dans lequel tous nos projets ne peuvent se développer.

Le lieu définitif...

Jérémy Boisson a tenu à nous remettre un prix pour le développement économique de la commune. Par cet acte un peu prématuré, il veut rappeler aux élus la nécessité de continuer à nous accompagner dans notre projet et permettre ainsi prochainement la rénovation thermique et la mise aux normes de l'ancien CCAS, rue About à Lacanau-Ville afin de permettre notre installation d'ici le printemps 2017. Je ne vais pas vous détailler tous les aménagements que nous y prévoyons : l'APLLO MAG' n'y suffirait pas ! Cependant, dans cet esprit collaboratif qui est le notre, nous envisageons de mettre à contribution les membres et les personnes qui nous suivent. Nous organiserons donc un chantier participatif dans lequel nous engagerons chacun à imaginer l'espace et à le co-aménager. Ça se passera en avril si tout va bien. A vos idées, vos pinceaux et vos rouleaux !

Un espace de travail
partagé à Lacanau

Embarquez avec nous !

✉ captain@a-louest.org
☎ 06 78 31 89 64
🌐 www.a-louest.org



APLLO : soit ! mais qu'est-ce que ce nouveau lieu vous permettra que vous ne pouvez faire actuellement ?

A L'OUEST : tout simplement réaliser notre projet de services au profit des entreprises.

En celà, nous souhaitons cibler **les travailleurs indépendants** qui ont besoin d'échanger ou cherchent des opportunités d'affaires, **les commerciaux** qui ont besoin d'un bureau pour faire un peu d'administratif et d'accéder à leur documents (nous proposerons des casiers privatifs), **les salariés** qui peuvent négocier avec leur entreprise un temps de télé-travail mensuel, **les artisans** qui ont besoin d'un lieu pour accueillir des clients, **les touristes** qui continuent à bosser alors qu'ils sont en vacances.

Pour ces raisons, nous proposerons la mutualisation d'outils bureautiques et informatiques : connexion Internet avec VPN possible, WIFI, imprimantes-scanner, rétroprojecteurs, etc...

En ce qui concerne les volets sociaux, culturels et environnementaux nous souhaitons ouvrir l'espace à un maximum d'associations ou d'organismes travaillant en ce sens mais nous avons d'autres idées :

Nous avons créé une charte de bon usage du lieu qui aide à garantir le respect des valeurs qui animent le projet : celles du développement durable.

Nous aimerions fournir un service d'aide au retour à l'emploi, et pourquoi pas nous rapprocher de *Pôle Emploi*.

APLLO : à vous écouter, tout cela à l'air simple !

A L'OUEST : loin de là. Les difficultés sont nombreuses. **Actuellement elles sont surtout liées aux temps de délibérations qu'il a fallu à la CdC pour valider le projet. Il semble que le financement soit acté mais les travaux tardent à venir.**

Ensuite l'équipe qui pilote le projet a toujours été très motivée et

active mais il faut que les choses avancent pour éviter l'essoufflement.

Une autre difficulté concerne les finances. Nous avons déjà un budget prévisionnel pour la maison rue About mais il est difficile d'estimer s'il sera à l'équilibre la première année étant données les lourdes charges estimées sur le poste énergie. De plus, un tiers-lieu demande beaucoup d'effort d'organisation pour gérer l'espace et les usagers. Il est possible que nous ayons à embaucher un salarié pour tenir le poste de concierge.

...



APLLO : à quand une antenne à lacanau Océan ?

Propos recueillis par Alain Crombez



A l'OUEST : le bureau

Le Bureau se compose comme suit mais ce n'est en fait qu'une partie de l'équipe.

Cécile Lecoer : Présidente et chargé des relations avec les acteurs institutionnels

Joelle Billa : Trésorière et chargé de la gestion des inscriptions

Titirimatai Nordman : Secrétaire et chargé de la communication sur Internet

Michel Calliau : Secrétaire adjoint et chargé des relations publiques

Nous avons aussi notre designer et chargé de la communication en général, Emilie Morï, qui renforce notre équipe depuis le début.



A l'OUEST : les membres

L'Association est ouverte aux personnes physiques et morales. Pour les mineurs, une autorisation parentale ou d'un tuteur sera demandée.

L'association se compose de deux catégories de membres :

- les membres résidents ;
- les membres bienfaiteurs.

Les membres résidents sont les membres à jour de cotisation à la date de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle. Ils participent activement à la gouvernance de l'association, soit directement par leurs actions et/ou leur présence au sein du Bureau, soit indirectement par leur droit de vote lors des

assemblées générales.

Les membres bienfaiteurs sont les membres qui apportent ou ont apporté un support ou un soutien important à l'association, ils sont désignés à l'unanimité par décision du bureau. Les membres bienfaiteurs sont dispensés du paiement de la cotisation annuelle et ils peuvent fréquenter les lieux dans les limites définies par la charte de bon usage. Les membres bienfaiteurs ne prennent pas part aux décisions de l'association.

Les personnes morales ne pourront avoir qu'une seule représentation au sein du Bureau.

L'adhésion se fait en ligne sur le site <http://www.a-louest.org> en

cliquant sur le lien « Coworker avec nous » ou en contactant l'équipe par email : captain@a-louest.org

N'ayant que peu de frais de gestion pour l'instant les tarifs sont très attractifs : adhésion obligatoire à 15€ et journée à 5€.

(adresse : 3 Rue de l'Aiguillonne, 33680 Lacanau)

S'agissant du projet de PLU : avons été saisis par un adhérent concernant le respect des termes de l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 relative aux procédures destinées à l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Ce que nous avons fait :

- 1° - courriel envoyé le 24 décembre au service urbanisme concernant ces procédures imposées lors d'enquêtes publiques.
- 2° - information par mail aux adhérents
- 3° - réponse écrite de ce service le 29 décembre nous détaillant le dispositif qui a été mis en place et respectant ces dispositions.

Régis DEMANES Artisan

ABATTAGE ELAGAGE
Couverture
Maçonnerie
Charpente

17 résidence Océane - 33680 Lacanau Océan
Tél. 05 57 70 05 75 - Fax : 05 56 03 18 64 - Port. 06 80 68 81 12
SIRET 33207901050034

A.E.L.
ABATTAGE ELAGAGE LAVERGHE

TAILLES DE HAIES - DÉBROUSSAILLEMENT - BROYAGE DÉCHETS VERTS...

36 RUE DE CANTELAUDE
33680 LACANAU
A.E.L. FREE.FR

05 56 03 51 07
06 08 66 02 97

Bernard **RENE**

CHAUFFAGE SANITAIRE ZINGUERIE ENERGIES RENOUVELABLES

15 bis rue Léon Dominique - 33680 Lacanau-Océan
☎ : 05.56.03.12.98 ☎ : 06.07.52.47.72
eurbarnardrene@wanadoo.fr

CHAUFFAGE - SANITAIRE - PLOMBERIE

INST.GAZ - SOLAIRE

Ets LAGOFUN

05 56 03 54 46 - 06 80 72 13 57
ets.lagofun@free.fr

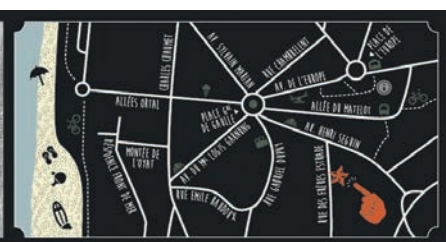
25, rue de la Petite Lande, ZA de La Meule
33680 LACANAU

HELLO

le Chat sur le toit

Plat du jour & PLANCHES
BIÈRES LOCALES & VINS NATURELS

3 rue des frères Estrade
33680 Lacanau Océan
tel. 09 54 39 38 27
facebook.com/lechatsurletoit





Dans chaque numéro d'*Apollo Mag'*, **Shanti Thiru** s'entretient avec un amoureux de Lacanau Océan, né hors de France.

Cette fois, nous partons à la rencontre de Stefanie.

Stefanie

Briser les murs et dompter les vagues !



C'est lors du dernier forum des associations de Lacanau que j'ai rencontrée celle que je vous fais découvrir aujourd'hui.

«Bonjour, je m'appelle Stefanie». Je lève la tête et je vois devant moi une jeune femme avec un grand sourire. «Stefanie avec un F» précise-t-elle immédiatement. Elle m'explique qu'en tant que nouvelle résidente à Lacanau, elle est en quête d'activités. Pendant la discussion, je pense qu'elle est originaire de l'est de la France, car elle a ce petit accent que l'on trouve vers Strasbourg ou Mulhouse. Ce n'est qu'au moment de partir qu'elle précise «et non, je ne suis pas Strasbourgeoise d'origine, je suis allemande.».

Voici donc l'histoire de la venue à Lacanau de Stefanie, recueillie lors d'une autre rencontre.

Stefanie, est née en Allemagne de l'est (ex RDA), à Zwickau juste avant la chute du mur de Berlin. Son père travaillait à la mise au point de machines mécaniques et sa mère était ingénieur dans le domaine du textile. «C'était bien pratique quand j'étais toute petite, car elle savait aussi me confectionner de belles robes de princesse» précise Stefanie. La chute du mur de Berlin va changer son destin quand elle a sept ans. «J'ai compris à ce moment que l'Allemagne réunifiée ferait tout pour éviter de nouvelles guerres et serait un état pacifique.» Stefanie marque une pose et ajoute «Aujourd'hui, ce n'est pas très bien compris en Europe».

Après la chute du mur de Berlin, ses parents voyagent à travers l'Europe. Tout d'abord en Angleterre où sa mère trouve un emploi, puis dans le sud-ouest du Danemark pendant plus d'un an, grâce à une association qui s'appelait Youth for Understanding. «J'ai ensuite poursuivi ma scolarité en rentrant en Allemagne avec une formation d'assistante trilingue. J'ai pu suivre des stages en Finlande, en Angleterre et en France, dans la région de Bordeaux où je suis restée un bon moment ». Après ses études, Stefanie est donc revenue dans le Sud-ouest et cela fait maintenant quinze ans qu'elle y séjourne. Au début elle a trouvé un emploi dans la région Bordelaise : celle de guide dans les Châteaux. «J'ai bien aimé cette période, car j'ai beaucoup appris sur la dégustation du vin et les alliances avec les plats» me précise Stefanie.

Au bout de quelques temps, elle a repris des études pour devenir kiné-ostéopathe complétée par une formation en yoga. C'est cette profession qu'elle exerce maintenant à Lacanau depuis deux ans dans le cadre d'un cabinet privé. «Les Canaulais que je rencontre pour les soigner sont vraiment accueillants. C'est un vrai plaisir d'exercer ici mon métier».

«J'ai donc découvert Lacanau sous un nouvel angle. Il n'y avait pas que la plage, mais aussi la forêt et les pistes cyclables qui

me rappelaient le Danemark. Car le Danemark est le pays du vélo. J'en ai fait beaucoup quand j'y séjournais. Au Danemark, les cyclistes sont vraiment respectés. Avant d'habiter à Lacanau, j'avais un appartement à Bordeaux mais là, pour faire du vélo, c'était très difficile, car il n'y a aucun respect de la part des automobilistes et c'est très dangereux. A Lacanau, c'est dommage que les chemins et pistes en forêt manquent de surveillance».

Je m'enquiers des bons côtés de sa vie à Lacanau Océan. «Le côté sauvage et nature que l'on trouve à Lacanau Océan, me manquait quand j'étais à Bordeaux» dit Stefanie. «Cela fait du bien de vivre hors saison loin du tumulte et de la foule».

Il y a maintenant deux ans que Stefanie habite Lacanau et elle a découvert le surf qui est devenu sa passion. C'est du reste en faisant du surf qu'elle a rencontré son compagnon.

«Le surf, c'est très impressionnant» me dit Stefanie, «mais ensuite c'est un vrai jeu, c'est comme faire de la luge en hiver. J'oublie tous mes soucis, cela me libère l'esprit». Stefanie me décrit alors longuement cette aventure avec cet Océan qui parle aux surfeurs.

...LES AMIS EUROPÉENS DE L'OcéAN...

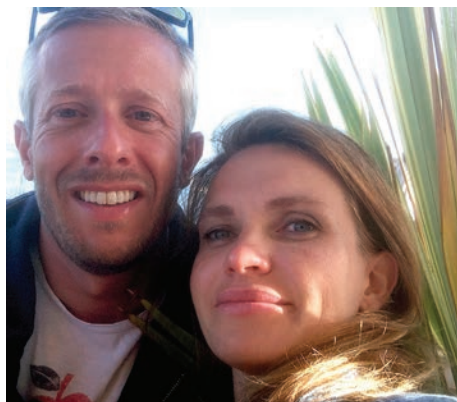
Si Stefanie apprécie tous ces bons côtés, elle voit quand même un grand problème à Lacanau. «C'est celui du transport l'été» m'explique-t-elle. «Les bus sont en nombre insuffisants et il faut réserver, sinon, il n'y pas de place». Ayant découvert récemment qu'il y avait une gare dans le passé, elle se pose la question pourquoi le train avait été arrêté, car c'était certainement un bon moyen de transport en commun. «C'est l'avantage d'Arcachon qui est très accessible avec le train» complètement.

A propos de l'activité hors saison, elle regrette le faible nombre de magasins ouverts. «Cela me force à aller jusqu'à Bordeaux pour l'alimentation. Heureusement, j'ai une voiture».

«A Lacanau je ne m'ennuie jamais, même si cela manque un peu

d'équilibre entre les saisons.» Globalement Stefanie a une vision positive de Lacanau Océan, avec une plage qu'elle estime propre et d'un accès facile.

A propos de la langue allemande, elle trouve que beaucoup de personnes apprennent actuellement cette langue à Lacanau. «Cet apprentissage est très important, car cela permet d'établir des contacts et des échanges avec



les touristes de passage. Tisser des liens me semble fondamental dans la vie. J'ai aussi vécu l'année passée avec la ville partenaire de Lacanau qui est Tönning des moments d'échange que je n'oublie pas. Cela donne beaucoup de dynamisme.»

Stefanie termine en trouvant la vie à Lacanau très ressourçante et énergétisante. «Je me sens plus seule dans une ville comme Bordeaux qu'à Lacanau. De plus j'apprécie vraiment l'environnement et la qualité de vie pendant la journée».

Le soleil darde ces rayons et de l'endroit où nous sommes nous entendons le bruit des vagues.

«Ah, il va peut-être falloir que j'y aille», dit-elle. «Les vagues n'attendent pas».

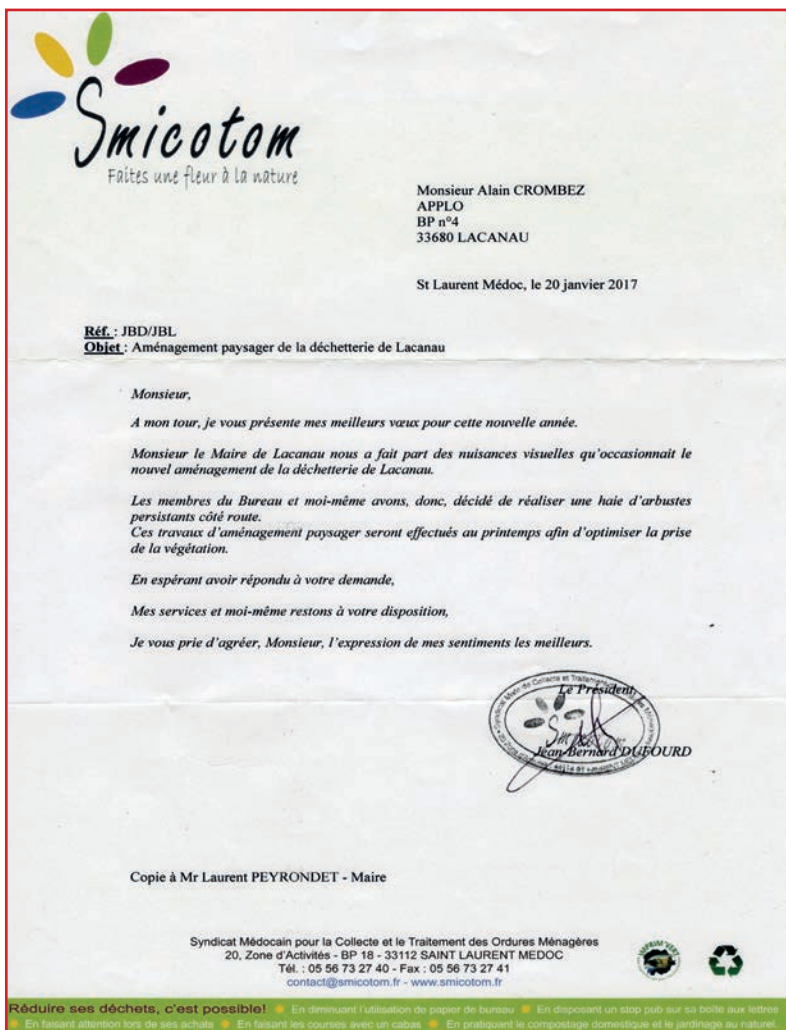
...NOTRE ACTION...

Un adhérent attire notre attention sur l'absence d'aménagement paysager de la déchetterie.

Il nous demande ce «qu'a prévu la mairie».

Ce que nous avons fait :

- 1° - échanges avec notre adhérent.
- 2° - recherches de renseignements : la mairie n'est pas le SMICOTOM, même si des élus siègent à son organe exécutif.
- 3° - lettre au maire de Naujac-sur mer, président du SMICOTOM le 10 janvier 2017.
- 4° - réponse de Monsieur le Maire de Naujac (voir ci-contre) : le sujet est pris en compte...
... la végétalisation sera bien effectuée.



LONT VINS
Vignobles Luscaux
FRONSAC & BORDEAUX

Propriétaire récoltant depuis 1920
Vente Directe du Producteur

Dégustation Gratuite - Sélection Grands Crus

Livraison Gratuite sur Lacanau toute l'année
Face au Manège à Lacanau Océan
Tel : 05.57.84.72.16 06.70.70.46.18.

Nous retrouvons notre ami René Magnon qui nous emporte à nouveau... ailleurs... dans le temps et l'espace pour nous faire découvrir une vraie curiosité !

Un oratoire ancien à Lacanau Notre Dame du Moutchic

Ce monument, est signalé dans le livre publié en juin 2016, *Le Moutchic à Lacanau au XXe siècle, un singulier site touristique*, dans le chapitre consacré à la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur de Niederbronn, (Cf. pages 135 à 141), une communauté soignante venue au Moutchic entre 1938 et 1970, au service des enfants déficients, dans le préventorium de la Croix Rouge Française. Vraisemblablement élevé dans les années 1940, il a traversé les ans bien conservé par une nature envahissante, mais également protectrice.

Ses vestiges sont au nord-ouest situés à 5 à 10 m environ de la limite avec les premières habitations de Carreyre, après le Moutchic et dans l'espace communal, à 300 m environ de l'avenue du Dr Pierre Arnou-Laujeac.

Une carte postale ancienne retrouvée et une information communiquée par Mme Yvette Canut, nous ont permis avec un de mes amis, Franck Collin, un proche voisin de cet espace, petit-fils du Père Campet figure à l'époque du "petit port du Moutchic", de retrouver ce monument en mai dernier.

Fort surpris et heureux de cette découverte, nous avons entrepris un premier débroussaillage qui lui redonne vie. Des amis, des élus, notamment, le premier-adjoint



Avec le temps les arches de chaque côté du bâti et la clôture en ciment armé décoré imitation de branches d'arbres se confondent parfaitement avec le bois naturel des mimosas et acacias.

M. Michel Bauer, M. Eric Marc, un représentant des services techniques, le Père Joseph et des représentants de la paroisse ont visité le lieu. Ils se sont montrés fort étonnés par son existence, et surpris eux aussi par l'esprit de paix et de recueillement que l'on y trouve.

Les randonneurs du jeudi de l'Association Lacanau Accueil sous la conduite d'André Martin l'ont visité. Leur guide leur a fait, comme il sait si bien le faire, une savante description du lieu dans lequel ce monument a été érigé : "L'oratoire de Notre Dame du Moutchic, au pied de la dune de Carreyre, a été maintenu à l'abri des regards par une couverture végétale grâce à Sylvanus, Dieu de la forêt, protégé par des pins centenaires, toujours au garde à vous devant l'oratoire. Ils ont résisté à des gemmages intensifs, on en voit les cicatrices

chéloïdes, et ils sont toujours en quête de l'au-delà.

Le pin est l'arbre de Cybèle, la mère des Dieux. Il est né du sang d'Attis, berger infidèle qui eut une relation avec une nymphe, d'où la colère de Cybèle qui l'a rendu fou. Il s'est émasculé, et Cybèle l'a transformé en pin, symbole d'éternité, longtemps objet de culte chez les Romains, même après la naissance du Christ.

Mais l'apparition d'un Dieu unique a fini par supplanter le polythéisme. Marie, la mère du Christ, a donc fait l'objet d'un culte dont témoigne cet oratoire, grotte de Lourdes en miniature."

Depuis des travaux d'entretien sont effectués par des bénévoles et confèrent à ce lieu un début de réhabilitation. La conservation de toutes les parties est quasiment parfaite et ne demande qu'une mise en valeur de leurs composantes :

<p>Christophe Bernier Agent Général d'Assurances www.swisslife.fr</p>		<p>vosre assureur de proximité</p>	<p>SwissLife</p>
	<p>Assurances Dommages Habitation - Immeuble - Bailleur privé Locaux professionnels Auto - Moto - Loisirs - Protection juridique</p>	<p>Retrouvez-nous à Lacanau: 7, avenue de la Libération, 33680 Lacanau Ville Tél. 05 56 03 59 95 - Fax 05 56 03 56 94 christophe.bernier.ag@swisslife.fr</p>	

	<p>Tél. 06 17 41 44 12</p>
<p>Déco., Bougies, Cadeaux de naissance, Chocolat...</p>	
<p>Ouvert : Du Mardi au Samedi de 10 h à 12 h & de 15 h à 19 h Le Dimanche</p>	

en élaguant les pins et en abattant l'un deux menaçant pour une partie, en supprimant plantes et herbes indésirables tout en essayant de conserver celles qui l'entourent, le protègent ou qui lui donnent du cachet. Seule l'avancée de droite symétrique à celle de gauche, en ouverture de l'espace, n'a pas résisté aux intempéries et au temps.

La Villa du commandant restaurée, le monument du souvenir consacré aux Américains également et celui-ci pourraient constituer à terme, selon les auteurs de cette découverte et de nombreux amis et visiteurs, un ensemble historique patrimonial. La confection d'un chemin, à quelques mètres de la séparation des habitations de Carreyre protégées par une végétation déjà abondante, pourrait y conduire avec un signalement : Notre Dame du Moutchic.

En effet sur la commune il n'existe que deux ou trois exemples de construction de ce type¹. Toutefois, vous pouvez découvrir la curieuse petite villa Tony et Ginette, 12 rue Jacquemin Perpère construite par un cimentier, en 1926, M. Jean Ané, un ascendant de la famille

propriétaire.

Un examen attentif des décors en ciment armé² permet de faire le rapprochement avec ceux de l'oratoire. Et de se poser la question : ceux du monument ont-ils été réalisés par le même homme dans les années 1940, 14 ans seulement après ? On peut se demander également : ont-ils été inspirés par les travaux d'un architecte célèbre, adepte de ces décors, Gustave Umbdenstock (1866-1940), et par la sœur Sainte Monique Umbdenstock, née dans le Haut-Rhin en 1914, une sœur infirmière ayant pris ses fonctions au préventorium en 1938. C'est une hypothèse que fait Antoine Vallet de Payraud correspondant du journal Sud-Ouest dans un article consacré à ce sujet³.

Les sœurs du Très Saint Sauveur en la personne de la Mère supérieure, Sœur Élisabeth de Miniac, nous ont adressé un chaleureux hommage et leur reconnaissance pour "avoir témoigné de l'œuvre accomplie à une période précise de l'histoire du site du Moutchic".

Elle nous a fait savoir également que deux sœurs ayant accompli

leur mission au Moutchic "parlent souvent encore des bons souvenirs qu'elles en ont gardés," et qu'elle même, "ne désespère pas de venir, un jour, se recueillir à cet oratoire".

Un courrier récent la prie de bien vouloir faire entreprendre des recherches dans les archives de la Congrégation pour vérifier si un lien de parenté existe bien, entre Gustave et la sœur Sainte Monique Umbdenstock pour confirmer ou infirmer l'hypothèse faite à bon escient par le correspondant du Sud-Ouest. Ah ! Histoire quand tu nous tiens !

René Magnon



¹ Notamment aussi : la villa Annette qui date de 1924, 12 avenue du lieutenant Touzeau.

² Pour en savoir plus : Francis Hannover. Chronique *le ciment armé à Arcachon*. Site internet ASSA, novembre 2009

³ Antoine Vallet de Payraud. Notre Dame du Moutchic se révèle aux yeux de tous. Sud-Ouest, vendredi 9 septembre 2016.

Les Briconautes
Ets SUIRE à votre service

BRICOLAGE JARDIN PLEIN AIR DÉCO PRODUITS PISCINE REPRODUCTION CLÉS

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h
Dimanche et jours fériés de 9h à 12h30 - Journée continue l'été

PIZZA AU FEU DE BOIS
30 ANS DE QUALITÉ - PRIX LE CANYON

PIZZA

PENSEZ À COMMANDER
06 30 99 68 44

ab
Alain Brussol
immobilier
depuis 1997

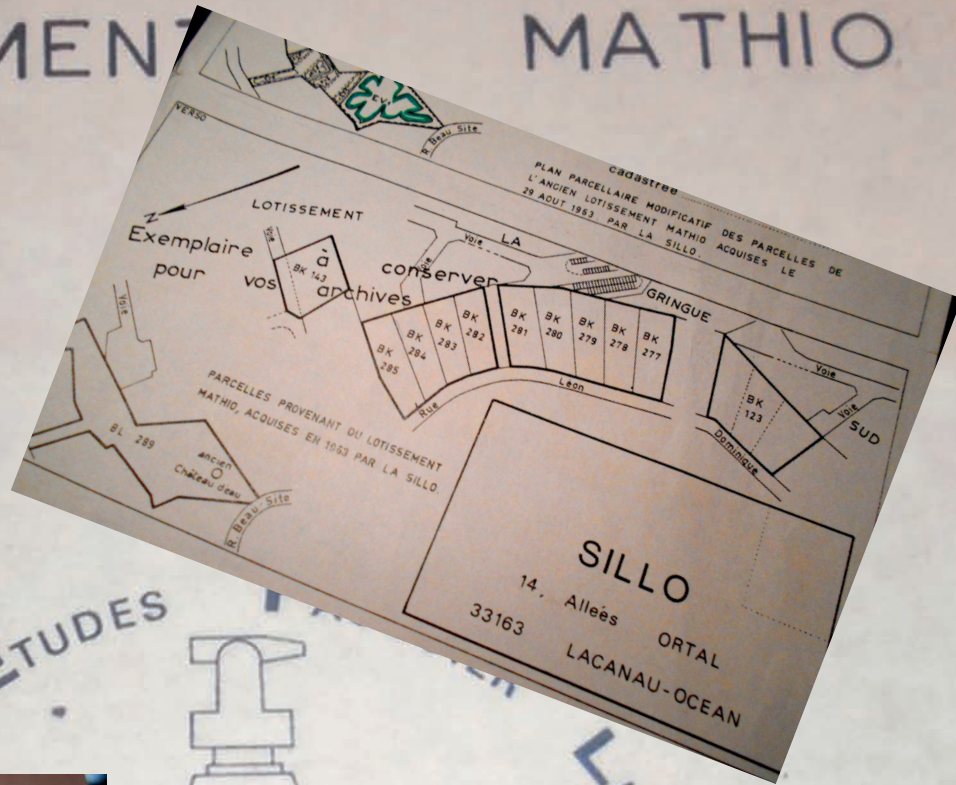
Vente - Achat - location saisonnière
Expert immobilier Agréé FNAIM

OUVERT TOUTE L'ANNEE
22 Avenue Plantey 33680 Lacanau-Océan

Tél : 05 56 03 15 52 - 06 73 82 44 67
brussol@orange.fr
www.lacanau-immo.com

FNAIM

LOTISSEMENT MATHIO



D'ETUDES



d'Aménagement
Rural et Urbain

LIBOURNE

Michel

Géomètre-Expert D.P.L.G.

LIBOURNE - Tél. 51.13.76



Nous avons besoin de vous !

Cette association est la vôtre ! Cette revue est la vôtre !

Vous vous posez des questions sur certains sujets touchant la station ? vous voulez des clarifications ?

Vous avez besoin de renseignements complémentaires d'ordre général ou particulier ? Nous pouvons

certainement vous aider ! Contactez l'association,

- par courrier : APLLO - BP n°4 - 33680 Lacanau Océan ;

- par mail (contact@aplo.fr) ;

- via Facebook (recherchez : aplo asso).

(adhésion : 10€/an)